

# Bref historique des heures qui précédèrent et qui suivirent l'entrée des troupes allemandes à Moulins

Il n'est pas inutile, croyons-nous, de retracer l'historique des heures qui ont précédé et suivi immédiatement l'occupation de la Ville de Moulins par les troupes Allemandes.

Nous sommes en mesure de fournir à ce sujet les précisions suivantes :

## UNE ADRESSE DU CONSEIL MUNICIPAL

« Le Conseil Municipal de Moulins s'était réuni le dimanche 16 juin, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville. A l'unanimité, il avait voté la résolution ci-dessous qui fut immédiatement affichée dans toute la ville :

« Le Conseil municipal de Moulins adresse aux Armées de la République l'hommage de son affection, félicite la population moulinoise de l'effort considérable qu'elle a fait et qu'elle continue à faire pour soulager les misères des réfugiés Français et Belges. Et, soulignant cette attitude, lui demande quelles que puissent être les circonstances, de demeurer fraternelle et de conserver quoi qu'il arrive, son admirable calme et sa foi dans la destinée de la France immortelle ».

Puis les événements se précipitent. Le Gouvernement a fait connaître qu'il avait demandé les conditions d'un Armistice ; les troupes allemandes, de leur côté, continuent leur progression à travers le pays. Elles approchent de Moulins.

## AVANT LE BOMBARDEMENT DE LA MADELEINE

Dans la matinée du mardi 18 juin, chacun s'interroge sur la situation. Les deux députés de Moulins en ont, par téléphone, saisi le Gouvernement à Bordeaux.

On apprend que le Colonel commandant d'armes s'apprête à faire sauter le pont Régemorte. On parle d'une défense du pont par les armes.

Par les soins de MM. Boudet, maire, et le premier Adjoint, le Préfet est alerté. Il lui est signalé que le Gouvernement qui a demandé l'armistice invite la population à demeurer sur place : comment cela est-il conciliable avec l'éventualité d'une bataille aux portes de Moulins ? Le Préfet, sur ces instances, intervient auprès du Colonel commandant d'armes et du Général commandant la Région. Puis, vers 1 heure, le maire René Boudet, entouré des adjoints, téléphone au Colonel d'Humières, commandant d'armes. Il lui représente la situation de la ville non évacuée et le met en face de ses responsabilités. Les Villes ne devant pas être évacuées et devenant dès lors Villes ouvertes, chacun devant rester à son poste, il est du devoir de l'Administration municipale de chercher à sauvegarder l'existence de la Ville de Moulins. Le Colonel, cependant, persiste dans son dessein : il se retranche, dit-il, derrière des ordres.

## LE CONSEIL MUNICIPAL A SON POSTE

Entre temps, le Conseil Municipal s'est réuni. Tous ses membres disponibles sont présents. A l'unanimité il décide de demeurer à Moulins et il s'installe à l'Hôtel de Ville, dans la grande salle, au premier étage, où il demeurera tout l'après-midi. Puis il fait diffuser par hauts-parleurs l'appel ci-dessous :

## A LA POPULATION MOULINOISE (18 juin à 14 heures)

Des colonnes motorisées Allemandes en marche sont signalées en direction

de Moulins. Le Conseil Municipal reste à son poste.

Que chacun reste chez soi, descende dans les abris en cas d'alerte et garde en toutes circonstances une conduite digne et correcte. Que personne ne sorte. Surtout ne pas faire usage d'arme quelconque, ce qui pourrait justifier des représailles qu'il faut éviter à tout prix.

## A L'HOTEL DE VILLE

Vers 1 heure 1/2, deux Allemands en automobile arrivent place de l'Hôtel de Ville. Ils montent dans la salle du Conseil municipal où celui-ci les attend au grand complet, ayant à sa tête MM. Boudet et le premier Adjoint, ceints de leurs écharpes. La prise de contact est des plus correctes : l'occupation commence.

## PENDANT ET APRES LE BOMBARDEMENT DE LA MADELEINE

On sait ce qui advint par la suite et qui est du domaine militaire : le pont qui saute, un combat qui s'engage, les troupes allemandes qui viennent des deux côtés du pont, puis le bombardement de la Madeleine. Le pont du chemin de fer (dit pont de fer) intact est substitué par les troupes Allemandes au pont Régemorte et leur avance continue. Le Colonel d'Humières a été fait prisonnier.

Dans la nuit, le Préfet, demeuré, lui aussi fidèlement à son poste, et le Commandant de la Garde mobile sont appelés par le Commandement Allemand : ils peuvent montrer, par l'attitude de la Municipalité, que les faits tels qu'ils se sont déroulés sont complètement étrangers à la population civile. Celle-ci, dès lors, n'en doit pas subir les conséquences.

Ce qui s'est passé depuis, c'est l'histoire de l'occupation, des affiches apposées, des avis officiels qui ont été déjà publiés.

## L'ATTITUDE DE LA POPULATION LES REMERCIEMENTS DU CONSEIL MUNICIPAL

On voit par ce bref raccourci, quelle fut l'action de la Municipalité et du Conseil Municipal, du Préfet, du Commandant de la Garde Mobile et de l'ensemble de la population. Cet effort se caractérise par calme et dignité, courage et confiance.

Aussi, le Conseil Municipal nous prie-t-il d'être son interprète pour remercier toute la population pour son attitude exempte de tous reproches et qui ne mérite que des éloges. Il nous prie d'insérer à ce sujet l'appel ci-dessous :

## A LA POPULATION

Le Conseil Municipal de Moulins tient à manifester à la Population de Moulins ses vifs remerciements de gratitude pour la façon dont elle s'est comportée tant avant l'occupation de la Ville que pendant le combat qui s'est déroulé à la Madeleine.

Depuis l'entrée des troupes Allemandes, notre Ville a su observer le calme, la dignité et la correction qui conviennent. Nous lui demandons de persister dans cette attitude et de faciliter la tâche de l'Administration municipale.

Que chacun fasse l'effort nécessaire de bonne volonté ! que chacun reprenne son labeur !

Haut les cœurs ! Vive Moulins !

Pour le Conseil Municipal :

Le Maire : René Boudet,  
Les Adjoints : Camille Planché,  
Fernand Brosset, Jean Dufloux,  
Edouard Renaud.